Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_104-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_104 - ADMINISTRATION GENERALE - MOBILITÉS - Désignations de représentants au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités et à l'Association "Réseau Vélo et Marche"

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

1- Désignation de représentants au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants, les articles L.1231-10 et suivants,
VU le projet de statuts de Bretagne Mobilités,

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 7 novembre 2024 poursuivant la réflexion et présentant les modalités de création du syndicat, ainsi qu'une étude pour la création d'un versement Mobilités (VM),

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_104-DE

Suite à la délibération 2024 11 N°03 du Conseil communautaire du 18 novembre 2024 validant l'adhésion de Questembert Communauté, EPCI, ayant la compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), au syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilité, approuvant le projet de statuts du syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilités,
et désignant Boris LEMAIRE, en tant qu'élu délégué titulaire de notre EPCI au sein du futur syndicat Bretagne Mobilités, et Morgane RETHO en tant qu'élue déléguée suppléante ;

Pour Questembert Communauté, dans la strate présentée pour les membres de moins de 100 000 habitants, il est possible de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, et dispose d'une voix (pour les membres de moins de 50 000 habitants).

Sur proposition du Bureau communautaire du 16 avril 2026,
Il est proposé de désigner :
- l'élu délégué titulaire, Boris LEMAIRE, Vice Président en charge des Transitions/Mobilités,
- et l'élu délégué·suppléant, Marcel ARS, conseiller communautaire (Maire de la commune de Molac),

représentant Questembert Communauté, à siéger au sein du conseil syndical selon les modalités de représentation, ainsi qu'au sein du (des) Conseils Local(locaux) des Mobilités selon les modalités de représentation.

2 - Désignation de représentants à l'association « Réseau Vélo et Marche »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs à l'organisation des compétences en matière de mobilité,
VU la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et ses dispositions relatives au financement des infrastructures et services de transport,
VU la délibération n° 2021 02 n°07 du 8 février 2021 du Conseil Communautaire de Questembert Communauté relative à la prise de compétence de Questembert Communauté en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité locale,
VU l'adhésion en 2024 à l'association Vélo & Territoires, par délibération 2023_12 n°19 du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'en 2025, Vélo & Territoires et le Club des villes et territoires cyclables et marchables ont fusionné pour créer le "RÉSEAU VÉLO ET MARCHE". Ce nouveau réseau unique a pour vocation de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités engagées sur les mobilités actives. Il s'adresse à toutes les collectivités, de la commune à la région ;

CONSIDÉRANT que les missions et objectifs de ladite association sont en conformité avec les orientations stratégiques et la politique cyclable de Questembert Communauté ;

La participation de Questembert Communauté à cette association permet :

- D'appartenir au réseau unique des collectivités engagées pour le vélo et la marche
- D'accéder à une expertise sur le vélo et la marche utile pour les démarches de l'EPCI
- D'accéder à un ensemble de ressources sur le vélo et la marche utile pour les projets de l'EPCI
- D'agir sur le développement du vélo et de la marche en France
- De participer à faire entendre la voix des collectivités sur le vélo et la marche

Cette adhésion demande une cotisation annuelle pour Questembert Communauté (d'un montant de 630 € pour l'année 2025).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_104-DE

Sur proposition du Bureau Communautaire du 16 avril 2026,
Il est proposé de désigner :
- l'élu délégué titulaire, Boris LEMAIRE, Vice Président en charge des Transitions/Mobilités,
- et l'élu délégué suppléant, Marcel ARS, conseiller communautaire (Maire de la commune de Molac), en tant que membres de cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

Pour le Syndicat Mixte Bretagne Mobilités
- De désigner l'élu délégué titulaire, M. Boris LEMAIRE, Vice Président en charge des Transitions/Mobilités,
-De désigner l'élu délégué suppléant, M. Marcel ARS,
en tant que représentants de Questembert Communauté, pour siéger au sein du conseil syndical selon les modalités de représentation, ainsi qu'au sein du (des) Conseils Local(locaux) des Mobilités selon les modalités de représentation ;

Pour l'Association "Réseau Vélo et Marche"
- De désigner un conseiller communautaire comme élu titulaire, M. Boris LEMAIRE, Vice-Président en charge des Transitions/Mobilités,
- De désigner un conseiller communautaire comme élu suppléant , M. Marcel ARS,
en tant que membres de cette association.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT